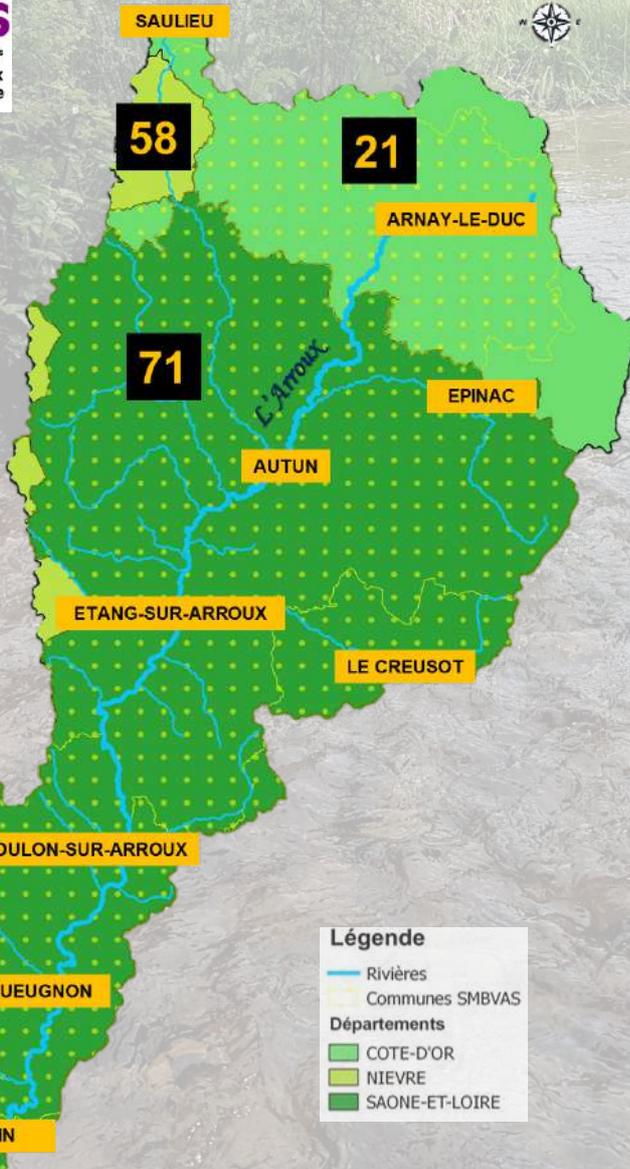


INF'eau

LE BULLETIN ANNUEL DU CONTRAT
TERRITORIAL MORVAN, ARROUX, SOMME

Quel avenir pour nos rivières ?

2022 voit la signature d'un nouveau programme d'actions pour l'Arroux, la Somme et leurs affluents avec pour objectif la reconquête du bon état des eaux : 14 partenaires s'engagent pour préserver la quantité et la qualité de l'eau et restaurer les milieux aquatiques et humides



Les mots du Président...

"L'eau c'est la vie, l'eau ce bien commun, ce bien universel. Aujourd'hui faisant face à des bouleversements climatiques importants, à des actions de l'Homme parfois inconsidérées, l'eau, ce bien vital, doit être mieux protégée, mieux préservée. Il en va de la responsabilité de toutes et tous. En signant le CTMAS avec de nombreux partenaires, le SMBVAS s'engage avec détermination et volonté dans cette logique de préservation de l'eau avec toute la communication nécessaire autour du sujet. Merci au personnel du SMBVAS pour l'ensemble du travail accompli pour mener à bien cette mission."

Fabrice VOILLOT
Président du SMBVAS

ENSEMBLE
PROTÉGEONS ET
PRÉSERVONS LA
RESSOURCE EN EAU !



Arroux à Saint-Nizier - SC

14 septembre 2022, La signature d'un nouveau contrat

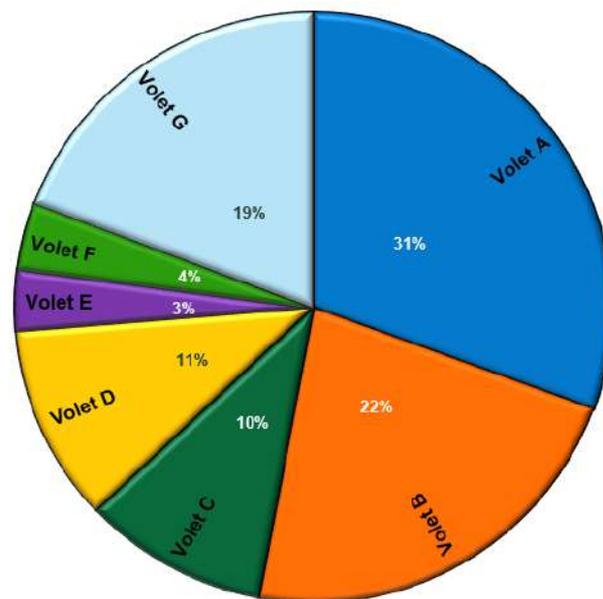
Mercredi 14 septembre 2022, à Etang-sur-Arroux, les partenaires du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme (CTMAS), se sont réunis pour signer un engagement de reconquête et de préservation du bon état des eaux dans une première contractualisation de 3 ans (2022-2024).

Les grands enjeux pour le territoire ont été repartis dans 7 volets :

- **Volet A** : restaurer la morphologie des cours d'eau par la mise en défens des berges et la restauration d'une ripisylve, reconnecter le cours d'eau avec ses milieux humides et restaurer la continuité écologique ;
- **Volet B** : améliorer la qualité des eaux notamment celles destinées à la consommation humaine (animation agricole), réduire les pollutions diffuses et sensibiliser à la plantation et la valorisation des haies ;
- **Volet C** : évaluer les ressources et besoins en eau dans un contexte de changement climatique et mettre en place des actions fondées sur la nature pour préserver l'eau comme la restauration et la protection des zones humides ou encore la diminution de l'impact des plans d'eau sur la température et l'évaporation des cours d'eau ;
- **Volet D** : préserver le bon état et restaurer le très bon état par des travaux de mise en défens de cours d'eau, de restauration de la continuité écologique ou encore de remise de cours d'eau dans son lit naturel.
- **Volet E** : préserver la biodiversité des milieux aquatiques ;
- **Volet F** : améliorer les connaissances générales, communiquer et sensibiliser tous les publics ;
- **Volet G** : animer le contrat et suivre les actions ;



Près de **3 millions d'euros** pour le programme d'actions ...



... financés à 45% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

14 signataires, partenaires techniques et/ou financiers :

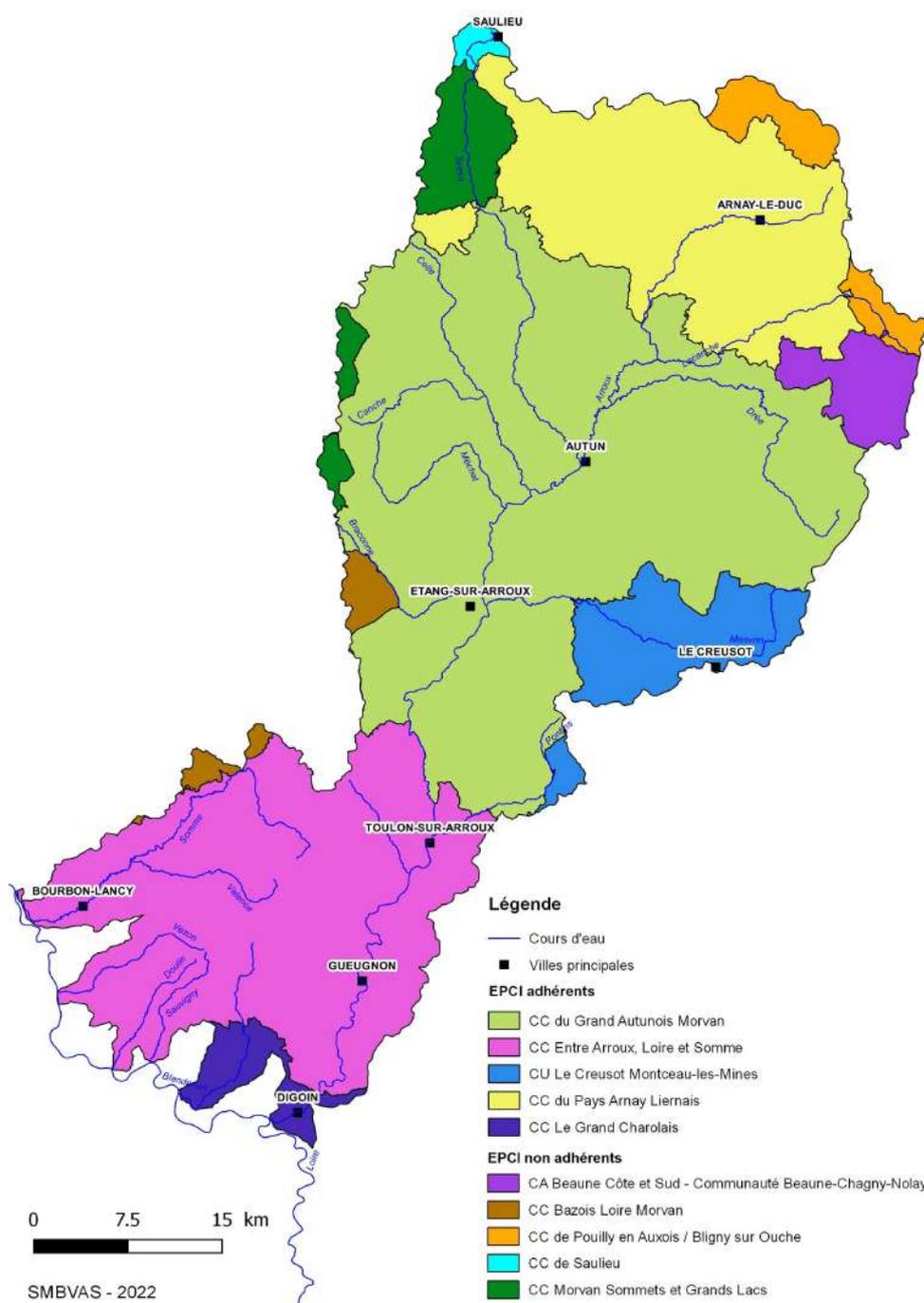


Un périmètre cohérent

Dans la continuité du Contrat Territorial Arroux, Mesvrin, Drée porté par le SINETA (Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de l'Arroux) de 2015 à 2019, le Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme voit le jour selon un nouveau périmètre résultant de la naissance du Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme (SMBVAS) et d'une harmonisation de la gouvernance pour une meilleure cohérence hydrographique et une meilleure gestion des milieux aquatiques.

Ainsi son périmètre inclus désormais les masses d'eau du Morvan précédemment gérées par le Parc Naturel Régional du Morvan, la tête de bassin versant et les sources de l'Arroux par l'adhésion au 1er janvier 2022 de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay Liernais et le bassin de la Somme.

Désormais le SMBVAS assure sur ce périmètre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) déléguée par 5 Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI). Ces EPCI ont toutefois gardé la compétence Prévention des Inondations (PI).



QUELQUES CHIFFRES

Le territoire situé en Bourgogne Franche-Comté, c'est :

2 882 km² appartenant au grand bassin hydrographique de la Loire.

3 départements : Saône-et-Loire, Côte d'Or et Nièvre

10 EPCI donc 5 adhérents

155 communes pour environ **150 000 habitants**

2 800 km de cours d'eau des sources de l'Arroux et de la Somme à leur confluence avec la Loire

37 masses d'eau dont 30 sur le bassin de l'Arroux et 7 sur le bassin de la Somme

Bienvenue à la CCPAL,

Sous l'impulsion de son Président M. Pierre POILLOT, la CCPAL a rejoint le SMBVAS au 1er janvier 2022 devenant le 5ème EPCI adhérent avec 6 sièges au Comité Syndical portant à 43 le nombre de délégués syndicaux.

Diagnostic de territoire, les prémices de l'action

Avant toute action et dans le but de définir les enjeux du territoire, un diagnostic concerté, partagé et validé par le comité de pilotage du contrat, sur les milieux aquatiques et humides du territoire a été nécessaire. Il a permis de mettre en lumière les pressions exercées sur chaque masse d'eau dégradant son état afin de prioriser les secteurs où concentrer l'action, de définir les objectifs en fonction du besoin et de définir l'urgence de l'action afin de reconquérir ou préserver le bon état de ces masses d'eau.

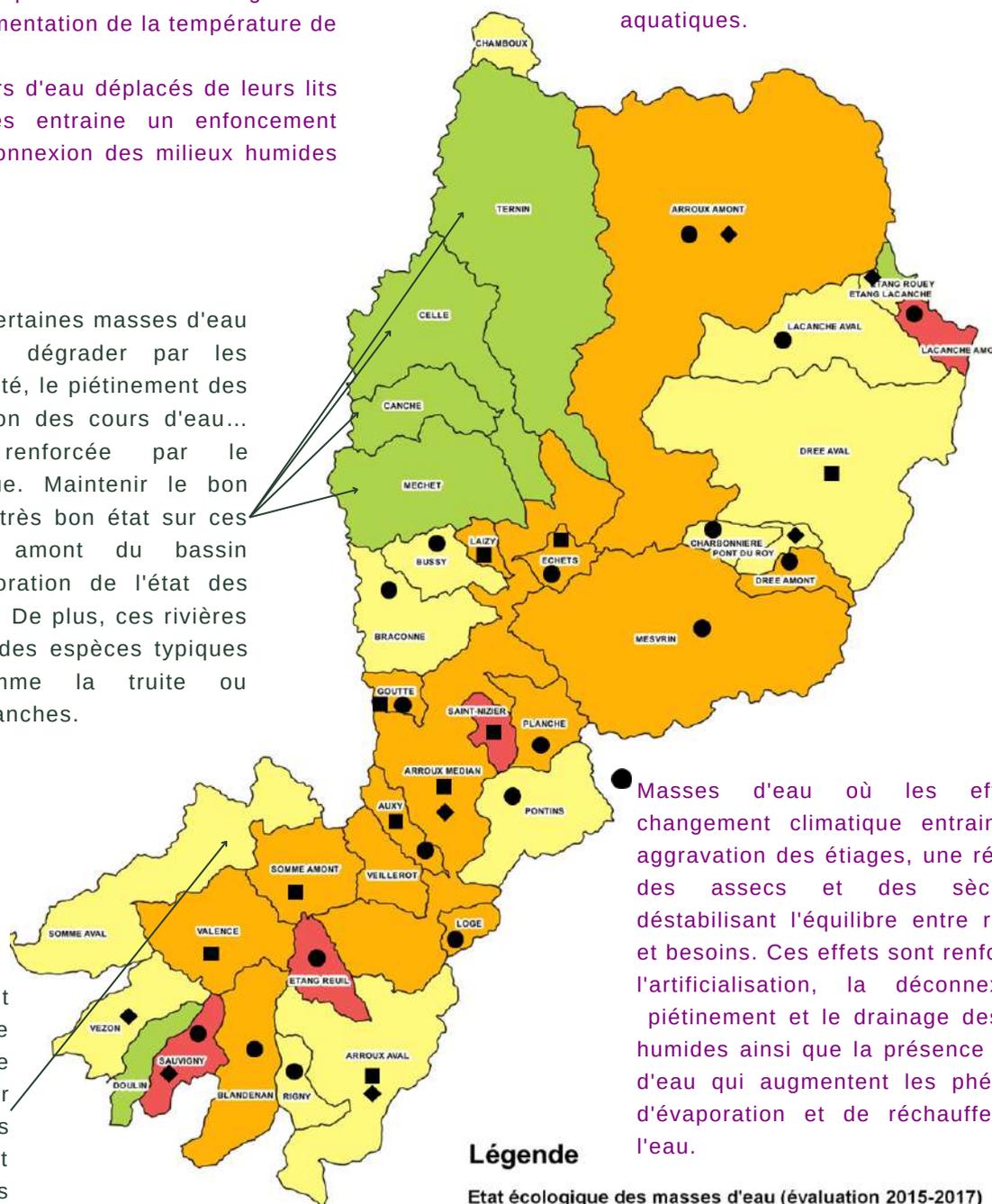
■ Masses d'eau où l'on observe une dégradation morphologique des cours d'eau due à des berges sur-piétinées et à nu. Ces pressions entraînent une instabilité et une érosion anormale des berges, un ombrage insuffisant par absence de végétation provoquant une augmentation de la température de l'eau.

La présence de cours d'eau déplacés de leurs lits naturels ou rectifiés entraîne un enfouissement anormal et une déconnexion des milieux humides associés.

◆ Masses d'eau présentant des problématiques nitrates, phosphores, pesticides et/ou micropolluants menaçant les zones prioritaires ou stratégiques pour l'eau potable et la santé des milieux aquatiques.

Un bon état fragile : certaines masses d'eau voient leur état se dégrader par les obstacles à la continuité, le piétinement des berges, l'artificialisation des cours d'eau... une vulnérabilité renforcée par le changement climatique. Maintenir le bon état voir restaurer le très bon état sur ces masses d'eau en amont du bassin contribuent à l'amélioration de l'état des masses d'eau en aval. De plus, ces rivières sont fréquentées par des espèces typiques et vulnérables comme la truite ou l'écrevisse à pattes blanches.

Des ouvrages impactant la continuité écologique présents sur la Somme ont été retenus car présents sur un cours d'eau dit liste 2, soit prioritaire pour les poissons migrateurs.



SMBVAS - 2022

Légende

Etat écologique des masses d'eau (évaluation 2015-2017)



● Masses d'eau où les effets du changement climatique entraînent une aggravation des étiages, une récurrence des assècs et des sécheresses déstabilisant l'équilibre entre ressource et besoins. Ces effets sont renforcés par l'artificialisation, la déconnexion, le piétinement et le drainage des milieux humides ainsi que la présence de plans d'eau qui augmentent les phénomènes d'évaporation et de réchauffement de l'eau.

Actions phares

Le programme d'actions pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs du contrat territorial est multipartenaires. L'action se mènera uniquement sur la base du volontariat avec les propriétaires de milieux aquatiques et humides (agriculteurs, communes, riverains, industriels...).

LA MISE EN DEFENS DES BERGES

La mise en défens correspond à la pose de clôtures en bord de cours d'eau pour supprimer l'abrouissement et le piétinement des berges par le bétail et ainsi restaurer la végétation rivulaire (ripisylve). Cela permet également d'éviter la divagation des animaux dans le cours d'eau. Ainsi, la qualité des eaux est améliorée (moins de déjections et plus de filtration par les végétaux), les berges sont stabilisées par les systèmes racinaires, les habitats sont en partie restaurés avec la création de caches pour les poissons et écrevisses et la frontière entre milieu aquatique et terrestre est mieux matérialisée avec des habitats spécifiques (végétaux de bords de cours d'eau).

Après le développement de la ripisylve, l'ombrage va limiter le réchauffement des eaux notamment en période sèche et créer une humidité par évapotranspiration.

En somme, les services en matière de préservation de la qualité et de la quantité d'eau sont nombreux et servent l'intérêt général. Et si ces travaux demandent une gestion particulière aux agriculteurs dans les premières années, un équilibre est rapidement trouvé d'autant que la mise en défens s'accompagne d'aménagements agricoles pour maintenir les points d'abreuvement et les passages sur cours d'eau.



Pour exemple, les travaux sur la Loge à Toulon-sur-Arroux où 300 m de berges ont été mises en défens



LE SAVIEZ-VOUS ?
Un peuplier
consomme jusqu'à
800 L d'eau par jour



Projet d'enlèvement d'une peupleraie artificielle à Saint-Pierre-en-Vaux pour restaurer une zone humide ouverte

LES MILIEUX HUMIDES

Longtemps considérées comme "malsaines", de nombreuses zones humides ont été drainées. Cependant, on constate que leurs intérêts écologiques et leurs rôles sur la qualité de l'eau (capacité épuratrice des végétaux), la régulation des crues et le soutien des étiages (capacité de stockage de l'eau dans les sols dits hydromorphes) sont primordiaux pour atténuer les effets du climat, soutenir les débits de cours d'eau, proposer de l'eau propre pour l'abreuvement. Elles sont aussi un enjeu majeur pour la biodiversité.

L'objectif est donc de préserver les zones humides par la mise en défens et l'entretien adapté, voir de restaurer certains sites d'intérêts par reconstitution des conditions propices à leur fonctionnement naturel. Les actions seront menées en étroite collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, qui porte également, dans le cadre du contrat, des plans de gestion sur des zones humides patrimoniales.

Actions phares

LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Sur les cours d'eau classés en liste 2 (prioritaires pour la migration des anguilles, saumons...), l'aménagement des obstacles est règlementaire, or le SMBVAS n'a pas de rôle de police. Il va donc, sous certaines conditions de résultat, accompagner techniquement, administrativement et financièrement les propriétaires d'obstacles fléchés dans le contrat territorial, dans la mise en conformité. C'est le cas pour 6 ouvrages sur le bassin de la Somme. En plus de favoriser la circulation des espèces piscicoles, les travaux peuvent avoir un effet positif sur le transit sédimentaire et rééquilibrer les processus naturels d'érosion et de dépôt.



Ci-dessus, déversoir de l'Etang de la Forge sur la Somme à Marly-sous-Issy ; ci-dessous, Moulin Baudran sur la Somme à Bourbon-Lancy. Photos SC



ET POUR LES AUTRES COURS D'EAU ?

A l'inverse sur les cours d'eau non classés, plus petits, il n'y a aucune obligation. Or certains obstacles freinent largement la remontée des truites fario pour frayer ou en recherche de refuge thermique. Le diagnostic avait permis de localiser des ruisseaux avec une eau bien oxygénée, fraîche et en quantité toute l'année ainsi que les obstacles présents sur ces cours d'eau. L'objectif de l'action "petite continuité" est de supprimer ces obstacles et de les remplacer par des aménagements non bloquants avec des fonds naturels donc rugueux permettant la remontée des espèces.



Exemple de continuité restaurée sur un affluent du Méchet à Saint-Léger-sous-Beuvray - Travaux automne 2021 du SMBVAS en collaboration avec le PNR du Morvan, financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour la santé humaine et la santé des milieux aquatiques, superficiels et souterrains. Afin de diminuer les concentrations en certains polluants notamment dans l'eau destinée à la consommation humaine, le Département de Saône-et-Loire (AAC* du Pont du Roi), la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (ressources Nord du Mesvrin), la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire avec les syndicats d'eau potable (AAC* Vendennesse, ACC* Brandon, captages de Saint-Didier-sur-Arroux, captage de Monthelon), la commune d'Arconcey avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or (captage d'Arconcey) ont décidé de s'associer au contrat territorial pour mener des actions de mise en défens de cours, des animations agricoles collectives ou individuelles et/ou des opérations de sensibilisation des acteurs du territoire (forestiers, grand public...) pour lutter contre les nitrates, phosphores et phytosanitaires.

En parallèle, le SMBVAS portera une étude pour identifier l'origine des pollutions diffuses du territoire et les leviers d'action.

**AAC = Aire d'Alimentation de Captage*

Animations

Les partenaires du contrat territorial proposeront aussi une animation active à destination de différents publics sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et humides.

DES MOMENTS AVEC LES PROFESSIONNELS

Chaque année, le SMBVAS et ses partenaires organiseront des rencontres auprès d'un public cible sur les thématiques spécifiques des haies et des pollutions diffuses.

Par exemple, en 2022, s'est tenues deux demi-journées en partenariat avec les chambres d'agriculture de Côte d'Or et de Saône-et-Loire et la fédération des chasseurs de Saône-et-Loire sur la thématique des haies. Sur la commune d'Epinaç le 25/10 et de Saint-Sernin-du-Bois le 27/10, deux éleveurs ont accueilli les rencontres et ont pu présenter leur lien avec ces écosystèmes typiques du bocage. Les autres agriculteurs et les structures représentées ont pu s'écouter et échanger sur la gestion, la valorisation et les rôles écologiques et agronomiques des haies.



Démonstration du Grimpeur 71 (Saint-Forgeot) lors de la rencontre sur les haies à Epinaç le 25/10/2022 - Photo JR.



Animation à Glux-en-Glenne - 20 juillet 2022 - JR

DES MOMENTS AVEC LE GRAND PUBLIC

Le SMBVAS, dans le cadre du contrat, pourra également organiser ou coanimer des animations thématiques à destination de toutes et tous dans une volonté de partager les connaissances et de sensibiliser sur les richesses des milieux aquatiques et humides.

Celles-ci seront dans l'esprit de l'animation consacrée au Castor menée sur le lac de Chamboux et organisée en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et la SHNA-OFAB, ou encore dans l'esprit de l'animation consacrée à la biodiversité des tourbières à Glux-en-Glenne réalisée en partenariat avec une éleveuse du village (Plumes de mouton), la SHNA-OFAB et le PNR du Morvan.

En parallèle, le CPIE du Pays de Bourgogne proposera des formats d'animation divers pour sensibiliser aux enjeux de l'eau, relier les usages aux problématiques, faire découvrir le cycle de l'eau.... Le CPIE mobilisera également des outils pédagogiques et ludiques sur les pollutions, les économies d'eau, le changement climatique..., en organisant les classes d'eau à destination des scolaires.

UN DIALOGUE TERRITORIAL AU SERVICE DE LA RESSOURCE EN EAU

Le SMBVAS va être animateur d'un dialogue territorial sur l'ensemble des bassins versants de l'Arroux et de la Somme afin de voir naître, à cette échelle, une concertation entre tous les acteurs de l'eau : des gestionnaires aux gros utilisateurs en passant par les usagers du quotidien.

Les sujets de ce dialogue : l'équilibre entre la disponibilité de la ressource, le bon état des milieux aquatiques et les usages, l'adaptation au changement climatique ou comment faire face aux nouveaux enjeux comme la récurrence et la gravité des sécheresses, la baisse des débits des cours d'eau... .

L'objectif étant d'agir de façon cohérente et non contradictoire pour répondre aux problématiques, assurer l'échange et la solidarité amont/aval en s'appuyant sur les études départementales ressource/besoins.

Au-delà des animations dites collectives, les acteurs du contrat proposent, toute l'année, une animation individuelle locale notamment par la rencontre des conseils municipaux, des riverains, des exploitants agricoles... pour de l'accompagnement, du conseil et de l'écoute technique pour des pratiques moins impactantes pour nos rivières.

Le SMBVAS, pilote et référent du CTMAS

Le Comité syndical, l'instance politique

M. Fabrice VOILLOT, Président

M. Cédric FRADET

M. Gilles PERRETTE

M. Jean-Marc FRIZOT

M. Jean-Marc HIPPOLYTE

M. Pierre JOLY

M. Georges LACOUR

M. François NOUVEAU, 3^{ème} VP

M. Pierre POILLOT

Mme Joëlle BOËZ

M. Jean-Louis BOULEY

Mme Christine BUISSON

M. Patrick BLIGNY

M. Gérard BROUILLON

M. Philippe DEVILLARD

M. Gilles FORET

Mme Edith GUEUGNEAU

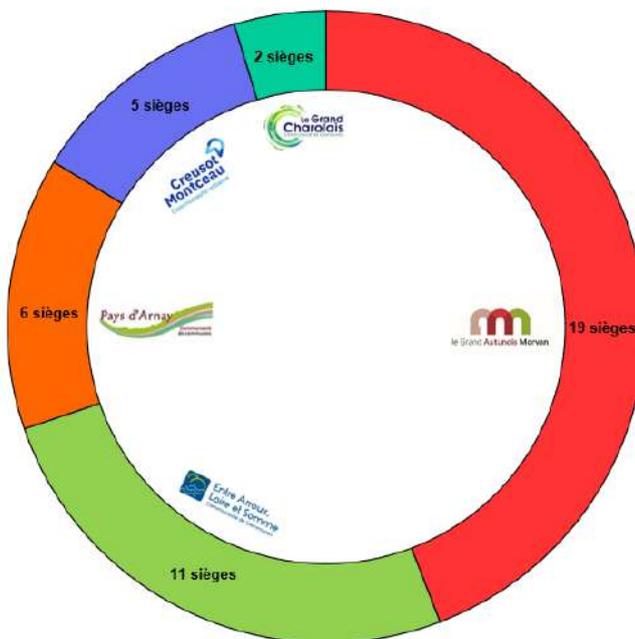
M. Jean-Marc GUILHEM, 1^{er} VP

M. Claude LEDEY

M. Jean-Claude MENAGER

M. Jean-Luc NIVOT

M. Serge NIVOT



Membres du bureau (12)

Mme Françoise ANDRE

Mme Marie-Claude BARNAY

M. Gilles BERRET

M. Frédéric BROCHOT

M. Vincent CHAUVET, 2^{ème} VP

M. Gérard CONTENT

M. Jean-Louis CORMIER

M. Gilbert DARROUX

M. Xavier DUVIGNAUD

M. Georges GLOVER-BONDEAU

M. Franck GUYARD

M. Jean-Yves JEANNIN

M. Alain LANCIAU

M. Michel MENAGER

M. Sylvain PATRU

M. Gilles PILLOT

M. Christian SEEBOLDT

M. Michel VILLIER

M. Christian SIMONIN

M. Jean-Pierre RAULO

M. Bruno POUCHELET

L'équipe technique



Stéphane CLEMENT

Responsable

06.76.04.31.76

smbv.arroux.somme@orange.fr



Aurélien RABUT

Animatrice contrat territorial

06.32.84.06.59

smbv.arroux.somme2@orange.fr



Joseph RACINE

Chargé de mission milieux aquatiques

07.88.59.74.51

smbv.arroux.somme3@orange.fr

Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme

7, rue Pernelle 71400 AUTUN

03.85.52.84.68

Retrouvez nos actualités et informations sur le site : <https://smbv-arroux-somme.fr>

<https://www.facebook.com/sineta.arroux.1>